

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2023/0107/179 prol. 2 du 5 mars 2025 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société LOPES FRERES SARL la prolongation du délai de mise en exploitation à Grass, 6, rue Dr Elvire Engel d'un atelier d'entretien et de réparation avec dépôt de pneus (3/2020/0038/157).

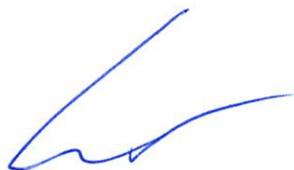
Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Alex Folscheid  
Secrétaire communal

Steinfort, le 2 avril 2025

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ... - 2 AVR. 2025

Steinfort, le ... - 2 AVR. 2025

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que l'avis n° 3/2025/0107/25 par le 2 du 2 mars 2025 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'économie sociale et solidaire accorde à la société LORÉ FRÈRES SARL la prolongation du délai de mise en exploitation en 6 ans, à l'adresse de la commune de Steinfort d'entretien et de réparation avec dépôt de plans (3/2025/0028/25).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au rôle du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous réserve.

https://www.steinfort.lu/

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

  
Alex Folscheid  
Secrétaire communal

  
Sammy Wagner  
Bourgmestre